

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 avril 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 350 000 francs destiné à l'acquisition de corbeilles de rue.

Rapport de M. Ulrich Jotterand.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 15 mai 2019. La commission s'est réunie les 13 juin, 10 et 31 octobre 2019 sous la présidence de M. Jean-Pascal Cattin. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy que nous remercions pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 350 000 francs, destiné à l'acquisition de corbeilles de rue.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 350 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

Séance du 13 juin 2019

Audition de M. Mauro Lorenzi, chef du Service Voirie – Ville propre (VVP), de M. Jean-Théodore Bieri, adjoint de direction au Service des espaces verts (SEVE), et de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l’environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

M. Lorenzi entame sa présentation en rappelant que près de 3300 réceptacles à déchets sont disséminés sur le territoire de la Ville, dont 2000 corbeilles de rue. Environ 170 corbeilles sont acquises chaque année pour remplacer et compléter la base installée. Ces acquisitions sont financées par le budget de fonctionnement du service de la Voirie. Ce mobilier est largement sollicité durant l’année. Deux types de corbeilles sont aujourd’hui utilisés: les carénées et les transparentes. Les poubelles actuelles n’ont pas de cendriers intégrés, tandis que le modèle Ville de Genève, sensiblement moins cher, possède un cendrier avec une utilisation facilitée pour les usagers et pour la Voirie. Le modèle aujourd’hui le plus utilisé est relativement fragile et n’est plus disponible en appel d’offres.

L’idée est donc de proposer un modèle de corbeille propre à la Ville de Genève et de ne plus dépendre d’une entreprise. Le Service de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), en partenariat avec le VVP, a déposé un modèle, qui est aujourd’hui propriété de la Ville. Elle peut en tirer des royalties si d’autres communes genevoises viennent à utiliser ce modèle. La Ville de Carouge a déjà versé des royalties et la Ville de Nyon est intéressée à l’acquisition de cette poubelle. Par ailleurs, cette poubelle propre à la Ville permet d’en gérer le modèle, de prendre en compte de nouvelles exigences, tout en garantissant les modèles sur cinq ans. La largeur de la cuve peut être optimisée, ce qui n’est actuellement pas le cas. La forme incurvée de la poubelle permet aussi de faciliter le ruissellement de la pluie et donc d’éviter les excès de liquide et les risques de corrosion. La caisse de vidange du cendrier a été augmentée et simplifiée, et se vide directement dans la poubelle. Le support de sac, le système pour changer le sac et le système de blocage de la cuve sont améliorés. Il est donc possible à l’avenir d’optimiser cette poubelle sans nécessiter de demande externe.

Une corbeille de la Ville coûte 440,50 francs par unité, alors que les poubelles actuelles s’élèvent actuellement à 570 francs l’unité. Une économie de 35% est donc possible, tout en améliorant les fonctionnalités des poubelles. Par ailleurs, les royalties versées par d’autres communes créent un revenu supplémentaire d’environ 5000 francs, qui amortit les frais de protection actuels.

Questions

Un commissaire souhaite savoir si ces corbeilles peuvent être utilisées sans sac plastique. M. Lorenzi lui répond que les poubelles avec bac sont difficiles

et coûteuses à entretenir et que ce n'est pas la solution envisagée. La Ville de Lausanne utilise aujourd'hui partiellement des corbeilles sans sac, mais est consciente des problèmes posés par cette technique. Le commissaire demande quelles seraient les alternatives possibles aux sacs-poubelles plastiques. M. Lorenzi note que les sacs actuels sont déjà issus de sacs recyclés. Les sacs pèsent 1% de tout ce qui concerne les corbeilles de rue. Un sac en papier coûte beaucoup plus cher qu'un sac plastique recyclé. Il est donc techniquement possible de trouver une alternative, mais ces alternatives restent coûteuses et plus risquées. Le commissaire souligne le travail du service pour un système beaucoup plus avantageux économiquement et ergonomiquement.

Un commissaire souhaite savoir si la contenance est la même entre les anciennes et les nouvelles corbeilles. M. Lorenzi répond que la contenance est la même, mais que l'accès a été optimisé, afin que rien ne puisse bloquer l'accès de certains objets au fond de la cuve. Le commissaire s'interroge sur la disponibilité de poubelles plus grandes pour les artères commerciales. M. Lorenzi répond que le projet est également de mettre en place des passages supplémentaires des équipes de la Voirie. Le commissaire s'inquiète des feux de poubelles dus aux mégots. M. Lorenzi note que les feux de poubelles restent rares.

Un commissaire rappelle qu'un problème en Suisse est la revalorisation des déchets. Il souhaite savoir si les sacs en biopolymère sont une alternative envisageable. M. Lorenzi répond que le sac compostable reste un objet relativement fragile qui risquerait d'être contre-productif. D'autre part, il est difficile de prévoir ce qui va être mis dans les poubelles. Si la solution n'est pas adoptée aujourd'hui, le service réfléchit cependant à un système de tri des poubelles de rue. La situation est variée dans les communes. Vernier a aujourd'hui un système de tri dans la rue, tandis que Lancy est revenue en arrière en raison de la qualité du tri insuffisante. Les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont installé des poubelles sélectives, avec des résultats variables selon les villes et la discipline de la population. M. Bieri confirme que ces nouvelles poubelles sont adaptables pour une collecte différenciée.

Un commissaire se demande s'il ne serait pas possible de confier le tri à des entreprises. M. Lorenzi note qu'il faudrait plutôt trier dès le départ, avec un tri supplémentaire par la suite dans tous les cas. Le commissaire suggère un tri à deux possibilités, afin de simplifier le tri pour la population et de limiter le tri ultérieur. Il lui est répondu que la problématique est complexe et doit être étudiée. Le commissaire s'enquiert si une économie est possible lors de la vidange des poubelles avec ce nouveau système coûtant moins cher. M. Lorenzi répond que les économies réalisées avec ces nouvelles poubelles serviront à remplacer plus vite les poubelles non carénées. Le commissaire ne comprend pas comment le prix de ces corbeilles a été établi. M. Lorenzi répond que le prix a été établi selon un appel d'offres sur l'objet poubelle. Le prix pourrait être négocié si des quantités supplémentaires venaient à être produites. Les royalties seront versées

aux concepteurs et conceptrices de la poubelle. Le prix de 440 francs est donc le prix d'achat de la poubelle.

Un commissaire voudrait savoir si les royalties résultent d'une propriété à 100% de la Ville. M. Lorenzi répond que le développement a été amorti par le premier apport de royalties revenues au service en charge de la conception de l'objet, l'AGCM. Pour chaque poubelle, 11 francs seront versés à ce service en guise de royalties.

Un commissaire demande qui va construire ces corbeilles. M. Lorenzi répond que la maison Rossignol a remporté l'appel d'offres: l'interface commerciale est Grellor, mais Rossignol garde la partie fabrication. Cela était déjà le cas pour le modèle Arkéa.

Le commissaire insiste sur l'importance des entreprises locales dans les travaux mandatés par la Ville de Genève. M. Lorenzi précise que 175 poubelles seront remplacées par année. Les anciennes poubelles seront recyclées au prix de la ferraille.

Un commissaire interroge sur les alternatives aux sacs en plastique dans les corbeilles. M. Lorenzi répond que des alternatives existent, mais que leur pertinence reste encore discutable, notamment en termes de coût, de résistance ou encore d'entretien.

Un commissaire demande si l'utilisation de sacs plastiques recyclés ne serait pas déjà un plus. M. Lorenzi répond que les sacs sont produits en Suisse, mais qu'il s'agit de particules décomposées, recyclées en Allemagne, puisque la Suisse ne dispose pas d'une telle industrie.

M. Scherly évoque la première invite de la motion M-1273 et indique que le Conseil administratif a pris la décision d'interdire le plastique à usage unique à partir du 1^{er} janvier 2020. Un commissaire s'étonne de voir que le plastique sera interdit alors même qu'une alternative n'existe pas. M. Scherly répond que cela ne concerne pas les sacs-poubelles. Un autre commissaire note que dans la dernière invite de la motion, il est aussi demandé au Conseil administratif de renoncer à l'usage de plastique pour les sacs-poubelles. Un autre commissaire souhaite savoir si la Voirie peut envisager d'autres sacs non issus de matières plastiques. M. Lorenzi note qu'il n'a pas la compétence suffisante pour répondre à cette question, mais que des sacs moins épais seront prochainement utilisés. Des solutions innovantes ne sont cependant pas exclues.

Séance du 10 octobre 2019

L'ordre du jour différent entre celui de l'intranet de la commission et celui de la convocation n'a pas permis de voter la proposition PR-1356.

Séance du 31 octobre 2019

La commission passe au vote de la proposition PR-1356. L'objet est accepté à l'unanimité de la commission.